

R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry
concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 88'000.00
ayant pour objet l'assainissement du réseau électrique basse
tension à Grandchamp**

Résumé

Le hameau de Grandchamp est concerné régulièrement par des pannes d'alimentation électriques, dues à la vétusté des installations de distribution. Il s'avère donc nécessaire et indispensable, afin de garantir la distribution aux usagers, dont bien entendu la communauté de Grandchamp. Du point de vue technique, l'urgence des travaux est impérative.

Ce projet est inscrit au budget des investissements 2017 pour une somme inférieure mais compensé au sein du même dicastère. Les travaux seront engagés sur le présent exercice.

Rapport n° : CG-8710.600-6
Date : 1^{er} juin 2017
Dicastère : Services industriels

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le secteur de Grandchamp est depuis de nombreux mois sujets à de multiples pannes d'électricité.

Des coupures d'électricité suivies de réparations temporaires ont été exécutées à plusieurs reprises, ce qui provoque des mécontentements et une certaine impatience de la part des habitants de ce quartier. Dernièrement, le Conseil communal a été interpellé par écrit par la communauté de Grandchamp qui s'est, à juste titre, émue de la situation, sachant qu'une coupure d'alimentation électrique a nécessité, en mai dernier, l'intervention en urgence d'Eli10 et une réparation « de fortune ».

L'interrogation et la préoccupation sont légitimes, d'autant plus que les propriétaires ont consenti, dernièrement, des travaux de réfection intérieure des bâtiments (électricité, distribution sanitaire, changement des fenêtres, isolation, toiture, etc.).

Le présent rapport vous présente donc le projet permettant d'apporter la sécurité et la qualité de fourniture électrique requise pour ce hameau de Grandchamp.

PROJET

Sous l'angle technique :

Le projet consiste à remplacer une ancienne armoire de distribution (ADBT), de poser une nouvelle batterie de tubes électriques, de séparer les câbles réseaux basse tension (BT) et de reprendre séparément les introductions.

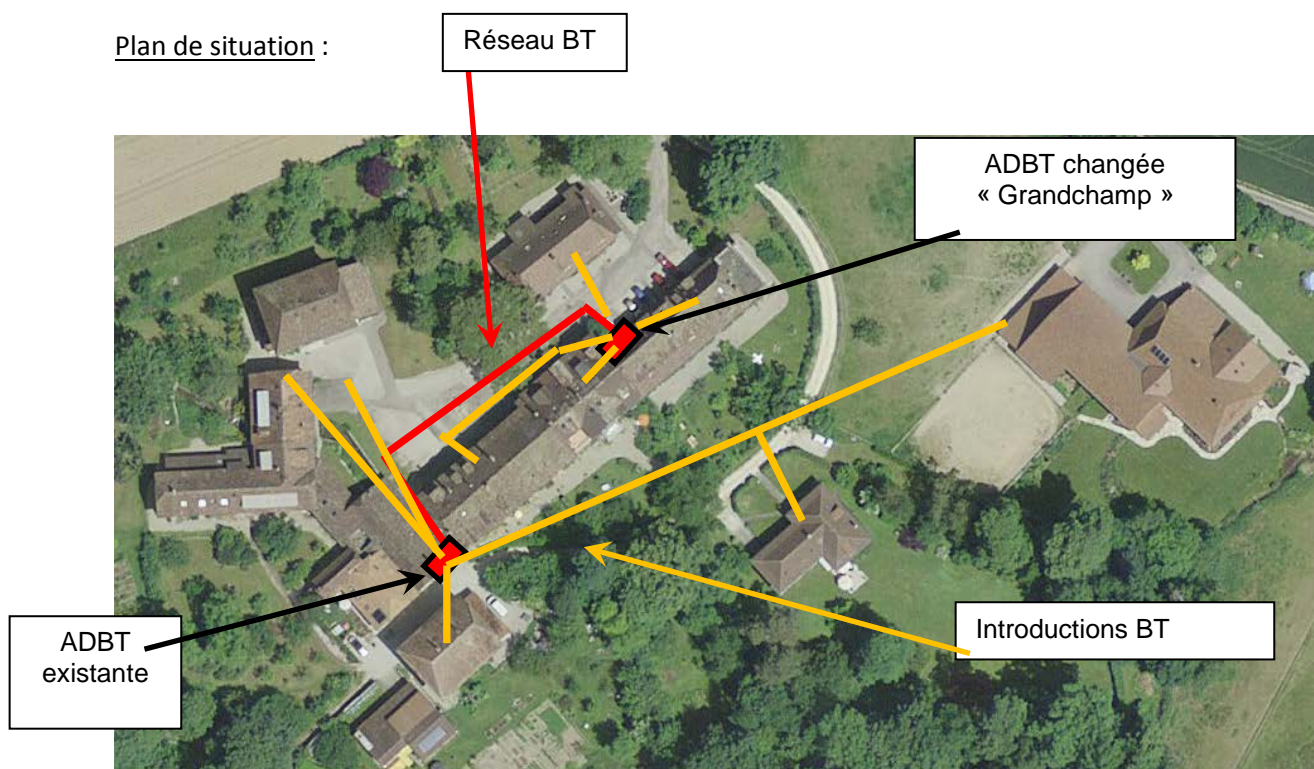
Le réseau actuel est composé d'anciens câbles plomb sur lesquels sont jonctionnées les introductions, ce qui perturbe quasiment l'ensemble du secteur en cas de coupure électrique.

Les infrastructures existantes ne contiennent pas de tubes complémentaires, c'est pourquoi une nouvelle batterie de distribution est prévue.

Les câbles d'introductions sont repris en limite des départs depuis leurs jonctions actuelles. Il n'est pas prévu de les changer jusque dans les habitations.

Le projet présenté a tout de même l'énorme avantage qu'en cas de claquage futur sur un câble d'introduction, seule l'habitation concernée est touchée. Le reste du hameau est alors épargné. Cette mise en conformité technique est donc nécessaire.

Plan de situation :



COÛTS

| Pos. | Libellé | Montants | |
|------|--------------------------------------|------------|------------------|
| a | Changement de l'ADBT « Grandchamp ». | CHF | 14'000.00 |
| b | Reprises des introductions. | CHF | 28'000.00 |
| c | Génie-civil, sondages et fouilles | CHF | 39'500.00 |
| | Total | CHF | 81'500.00 |
| | TVA 8% | CHF | 6'520.00 |
| | Coûts totaux TTC (arrondi) | CHF | 88'000.00 |

MONTAGE FINANCIER

Au budget des investissements 2017, un montant de CHF 45'000.00 TTC avait été réservé et affecté à ce projet. Pour compléter cet engagement et par rapport au montant requis, CHF 43'000.00 sont compensés par le chantier Bras-de-Mar V1 EL, également accepté au budget des investissements 2017 pour une somme initiale de CHF 45'000.00. En effet, pour des questions techniques, les travaux EL « Bras-de-Mar » ont été réalisés l'an dernier et imputés au crédit budgétaire pour divers travaux de réfections.

Le Conseil communal propose donc d'affecter la somme dévolue Bras-de-Mar pour compléter les investissements sur Grandchamp. Financièrement, il n'en résulte donc pas de dépassement et le cadre budgétaire est respecté.

Ce type d'investissement a une durée d'amortissement de 33 ans, soit 3 %, selon le RLFINEC.

Direction des travaux : ELI10 en sa qualité de **GRD**
Procédure : gré à gré pour le génie civil
Ouverture du chantier : août 2017, durée 2 mois maximum

Parallèlement à cette demande qui concerne spécifiquement la distribution électrique, il faut noter également qu'une étude est en cours pour garantir également l'approvisionnement en eau de consommation du hameau de Grandchamp.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir accepter la mise à niveau technique, indispensable, de CHF 88'000.00 pour l'assainissement du réseau électrique basse tension à Grandchamp et ainsi répondre aux exigences de qualité et de sécurité du réseau dans ce secteur.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2017,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 88'000.00 ayant pour objet l'assainissement du réseau électrique basse-tension à Grandchamp est mis à disposition du Conseil communal.
- Article 2 :** La dépense, inscrite au budget des investissements 2017 pour un montant inférieur (CHF 45'000.00), est compensée par la suppression du projet Bras de Mar V1 pour un montant de CHF 45'000.00 (réalisé et financé en 2016).
- Article 3 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20170603 et amortie au taux de 3% l'an.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 1^{er} juin 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Jean-Pierre Leuenberger

Marisa Braghini